

Article 10 : L'ASTT Taissy décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'affaire du participant ainsi que tout accident corporel.

Article 11 : Il ne sera pas prévu d'interruption de rencontre le midi, une buvette sera ouverte dans la salle (boisson, sandwich, gâteau,)

Article 12 : L'ASTT Taissy se réserve le droit de supprimer un tableau, par manque de participants. Les inscrits de celui-ci seront remboursés.

Article 13 : L'arbitrage des rencontres de poule sera effectué par les joueurs de la poule.

Article 14 : Le juge arbitre sera
M BARCELO Emmanuel, JAN.
Assisté de Mme VAUCOULEUR Dominique, JA3, de M GUIRAO Jean-François, de M SCHUER Cyril, JA2.
Il sera habilité à trancher les cas non prévus au présent règlement.
Il assurera le tirage au sort des poules.

Article 15 : Tous les joueurs (ses) seront munis de leur attestation de licence 2023-2024 celle-ci pouvant être demandée par le juge arbitre.

Article 16 : Ce tournoi est le 8^{ème} et dernier au programme du :



